



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 1999
Français
Original: espagnol

Cinquante-quatrième session

Points 20 b) et 47 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : Assistance économique spéciale à certains pays ou régions

La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Lettre datée du 17 novembre 1999, adressée au Secrétaire général par les représentants du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de nos gouvernements, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du document intitulé «Déclaration de Guatemala II», signé à Guatemala le 19 octobre 1999 par les Présidents des pays d'Amérique centrale (voir annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 20 b) et 47 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur du Belize et
Représentant permanent
(*Signé*) Michael Antony **Ashcroft**

L'Ambassadeur du Costa Rica et
Représentant permanent
(*Signé*) Bernd **Niehaus**

L'Ambassadeur d'El Salvador et
Représentant permanent
(*Signé*) Ricardo G. **Castaneda**

L'Ambassadeur du Guatemala et
Représentant permanent
(*Signé*) Gert **Rosenthal**

L'Ambassadeur du Honduras et
Représentant permanent
(*Signé*) Angel E. **Orellana Mercado**

L'Ambassadeur du Nicaragua et
Représentant permanent
(*Signé*) Alfonso **Ortega Urbina**

L'Ambassadrice du Panama et
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Mary **Morgan Moss**

L'Ambassadrice de la République dominicaine et
Représentante permanente
(*Signé*) Cristina **Aguiar**

Annexe

Déclaration de Guatemala II

Nous, les Présidents des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua et le Premier Vice-Président du Panama, ainsi que le Vice-Président de la République dominicaine et le Vice-Premier Ministre du Belize, qui nous accompagnaient en qualité d'observateurs, nous sommes réunis à Guatemala (République du Guatemala) les 18 et 19 octobre 1999.

En tenant cette réunion ordinaire à l'approche du nouveau millénaire, conscients de l'engagement que nous avons pris en matière d'intégration, nous avons examiné les questions prioritaires de l'ordre du jour régional, dont le règlement devrait améliorer considérablement le niveau de vie de nos populations et créer de nouvelles possibilités de développement.

En cette fin de siècle, nous constatons que nos peuples sont parvenus à vivre en paix et ont accompli d'importants progrès dans les domaines de la démocratisation et de la conduite et de l'administration des affaires publiques, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit, de la réforme de l'État et de l'économie et du développement durable, progrès qui témoignent de leur suprême volonté de vivre et de prospérer dans un climat de paix et de solidarité.

Les conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles qui ont frappé la région en ont mis en relief la vulnérabilité et ont compromis sa très riche diversité biologique, qui représente 10 % de la diversité biologique mondiale.

Nous réaffirmons que l'application du programme de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale est essentielle si l'on veut atténuer la vulnérabilité de nos pays et transformer nos sociétés.

Dans le cadre de cette stratégie de transformation, qui nécessite de passer de la reconstruction au développement durable, nous continuerons à faire les efforts nécessaires pour intégrer efficacement la région dans l'économie mondiale, c'est-à-dire en assurer systématiquement la compétitivité et le développement durable, en mettant mieux en valeur nos ressources humaines, en améliorant l'efficacité de nos institutions, en adaptant nos infrastructures et en nous appuyant sur les progrès scientifiques et techniques.

Nous réaffirmons notre ferme volonté de surmonter, avec nos peuples, les séquelles des diverses catastrophes naturelles qui nous ont frappés.

Nous constatons que l'une des plus lourdes conséquences de ces catastrophes est la plus grande vulnérabilité de nos populations aux maladies, la détérioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et la dégradation de nos équipements dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement et des établissements humains, questions auxquelles il est indispensable d'attribuer une place prioritaire dans l'ordre du jour en matière d'intégration régionale.

Nous sommes reconnaissants à la communauté internationale de son appui solidaire à la reconstruction et à la transformation de l'Amérique centrale, qui a permis de prendre des initiatives sans précédent pour venir en aide aux populations touchées par le cyclone Mitch.

Nous constatons que les effets des catastrophes naturelles sont multipliés et accentués par des causes externes telles que les changements climatiques – dont les membres de la communauté internationale doivent assumer la responsabilité de manière partagée mais différenciée, les pays industrialisés ayant de plus grandes obligations à cet

égard –, ainsi que par des causes internes comme la détérioration, la dégradation et la contamination des ressources naturelles, auxquelles nous sommes déterminés à remédier en tirant le plus grand parti possible des mécanismes visant à atténuer la vulnérabilité aux catastrophes naturelles qui ont été institués en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous reconnaissons que les mesures à prendre pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et atténuer les dégâts de ces dernières exigent que nous dressions le bilan de l'expérience que nous avons acquise dans leur gestion, que nous adoptions une perspective résolument régionale, que nous prenions les engagements intersectoriels voulus dans les secteurs public et privé et au niveau de la communauté et que nous nous concertions efficacement aux niveaux local, national, régional et international pour prendre des initiatives de portée globale en matière de prévention et d'atténuation des dégâts qui aillent au-delà des secours d'urgence.

En conséquence, nous sommes convenus :

1. D'adopter le Cadre stratégique visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les effets de ces dernières, qui fait partie du processus de transformation et de développement durable de la région pour le prochain millénaire et énonce les principes sur lesquels doivent reposer les mesures de prévention et d'atténuation des dégâts ainsi que de planification préalable et de gestion des situations d'urgence, en accordant une attention particulière aux groupes et secteurs les plus vulnérables de la société et, tout spécialement, aux niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale et aux sexospécificités. Ce cadre stratégique, qui fait partie intégrante de la présente Déclaration, énonce les principes de base de l'élaboration, de l'actualisation, de l'adaptation et de l'application des plans régionaux visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes et atténuer les effets de ces dernières, à gérer et conserver de manière intégrée les ressources en eau et à prévenir et maîtriser les incendies de forêt;
2. De mettre en oeuvre le Plan quinquennal pour l'Amérique centrale visant à réduire la vulnérabilité de la région aux catastrophes naturelles et les effets de ces dernières pour la période 2000-2004, pendant laquelle nous axerons nos efforts sur la transformation de nos sociétés et la recherche du développement durable et pour l'exécution duquel nous comptons sur l'appui complémentaire de la communauté internationale; et de désigner le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale comme coordonnateur de l'exécution de ce plan quinquennal;
3. De charger le Conseil des ministres des relations extérieures et les Conseils des ministres et instances sectorielles compétents d'appliquer le Cadre stratégique et d'assurer un strict suivi des mesures prises à cette fin, avec l'appui du Secrétariat général du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) et en coordination avec les institutions régionales spécialisées;
4. De charger la Commission de sécurité de l'Amérique centrale de mettre en place, dans les délais les plus brefs possibles, en coordination avec les autorités nationales compétentes et avec l'appui des institutions régionales correspondantes, des mécanismes transparents et participatifs d'action conjointe aux fins de la prévention des risques et de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles dans la région;
5. De mobiliser, selon nos possibilités respectives, les ressources financières internes que ces initiatives peuvent requérir; de lancer un nouvel appel à la communauté internationale pour qu'elle participe aux efforts que nous déployons pour réduire le niveau de vulnérabilité de nos pays aux catastrophes naturelles et de charger le Conseil des ministres des relations extérieures de coordonner, avec l'appui du Secrétariat général du

SICA, les activités de gestion des ressources techniques et financières internationales complémentaires requises pour réaliser les projets d'envergure régionale, étant entendu que les entités gouvernementales concernées prendront les mesures voulues au niveau national;

6. De nous engager de nouveau à préserver les mers qui bordent nos pays, qui constituent une richesse inappréciable, et de ne pas les utiliser pour transporter des déchets nucléaires et toxiques, tout accident imprévu pendant le transport de ces matières pouvant engendrer une catastrophe lourde de conséquences pour toute la région;

7. De demander aux organes directeurs des banques et organismes financiers de nos pays d'établir, dans le cadre de nos législations respectives, des mécanismes qui leur permettent de resserrer la supervision qu'ils exercent au niveau national en échangeant davantage d'informations, en favorisant l'adoption des lois nécessaires et en se concertant pour superviser les intermédiaires financiers de la région; et de leur demander également de promouvoir, en coordination avec la Banque centraméricaine d'intégration économique, l'adoption de mesures de nature à développer les marchés des capitaux, et de manière générale, les systèmes financiers de la région;

8. De gérer l'appui financier complémentaire de la communauté internationale par la mise en place de mécanismes créatifs et novateurs afin d'appuyer les efforts que font les pays créditeurs de la région pour permettre au Nicaragua, et le cas échéant au Honduras, de bénéficier de l'allègement de la dette dont il a été convenu en leur faveur dans le cadre du Club de Paris;

9. De souligner combien il est important de pouvoir s'appuyer sur un mécanisme souple et efficace de règlement, dans le cadre institutionnel, des différends commerciaux relatifs aux investissements; et, à cette fin, de charger le Secrétariat général du SICA, le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et les conseillers juridiques des ministères de la justice et des ministères de l'économie de nos pays de proposer une formule institutionnelle qui permette d'approuver un mécanisme de règlement des différends relatifs au commerce et aux investissements comparable à celui que les Ministères de l'économie du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras ont adopté;

10. De souligner également l'importance que revêt, pour tous les pays de la région, l'adoption par le Congrès des États-Unis d'Amérique des lois nécessaires pour accroître les bienfaits de l'Initiative pour le Bassin des Caraïbes (la visite à Washington, en septembre 1999, des présidents des pays d'Amérique centrale, ainsi que du Président de la République dominicaine et du Premier Ministre de Trinité-et-Tobago, qui représentaient la Communauté des Caraïbes (CARICOM), leur ayant permis d'engager un dialogue avec des membres du Sénat, de la Chambre des représentants et du Gouvernement américains); et de charger les ambassades de nos pays respectifs à Washington de poursuivre l'action qu'elles ont engagée et de suivre la situation concernant ces lois importantes;

11. De donner pour instruction à nos ministres des relations extérieures de déterminer dans un délai maximum de trois mois, sur la base d'une réflexion et d'un dialogue approfondis, la meilleure manière de procéder en ce qui concerne les éléments qui demeurent pendents dans la Déclaration de Panama et dans les Principes directeurs en vue de la rationalisation et de la modernisation des institutions régionales du 12 juillet 1997;

12. De favoriser, le cas échéant, la ratification du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; de promouvoir un marché de fixation des taux d'émission du carbone sur lequel les pays émetteurs

rémunéreraient les pays qui protègent le couvert forestier; de renforcer le dialogue régional de manière à appliquer les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'inviter instamment les pays industrialisés à ratifier et appliquer le Protocole de Kyoto;

13. D'exprimer leur satisfaction quant à la pleine intégration du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua au Mécanisme de dialogue et de concertation politique du Groupe de Rio;

14. D'accueillir avec satisfaction le fait que, conformément aux traités pertinents, le canal de Panama relève de nouveau de la juridiction de la République du Panama – fait d'une importance considérable pour la communauté internationale – et de prendre acte de ce que le Panama est prêt à en assumer pleinement l'administration et le contrôle. Nous soulignons à cet égard que ce dernier s'est engagé à faire fonctionner le Canal aux seules fins du commerce international et du développement durable.

Nous, les présidents des pays d'Amérique centrale, décidons également de tenir notre XXI^e réunion ordinaire au cours du deuxième semestre 2000 au Costa Rica.

Les Présidents des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, le Premier Vice-Président du Panama, le Vice-Président de la République dominicaine et le Vice-Premier Ministre du Belize adressent au peuple de la République du Guatemala, à son Président et à son Gouvernement, leurs remerciements les plus sincères pour le chaleureux accueil, les aimables attentions et l'hospitalité qu'ils leur ont prodigués pendant leur séjour et qui ont contribué au succès de leur importante rencontre.

Signé à Guatemala (République de Guatemala), le dix-neuf octobre mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf,

Le Président de la République du Costa Rica
Miguel Angel **Rodriguez**

Le Président de la République d'El Salvador
Francisco **Flores Pérez**

Le Président de la République du Guatemala
Alvaro **Arzú Irigoyen**

Le Secrétaire d'État aux relations extérieures,
représentant le Président de la République du Honduras
Roberto Flores **Bermúdez**

Le Ministre des relations extérieures
représentant le Président de la République du Nicaragua
Eduardo **Montealegre**

Le Premier Vice-Président de la République de Panama
Arturo **Vallarino**

Le Vice-Président de la République dominicaine
Jaime David **Fernández**

Le Vice-Premier Ministre du Belize
John **Briceño**